

GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Collectivités + 2003



http://www.rcmp.ca/html/sustain_f.htm



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004
N° de Catalogue : JS62-95/2004
ISBN : 0-662-67913-X



Papier co-Logo®/EcoLogo® Paper

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Collectivités +
2003

Lettre du commissaire

Il me fait plaisir de présenter notre stratégie de développement durable intitulée *Collectivités+ 2003* à la GRC, au gouvernement fédéral du Canada et aux citoyens chez nous et à l'étranger.

Depuis la présentation de notre première stratégie de développement durable en 1997, la GRC comprend mieux les raisons et les défis inhérents à l'équilibre des aspects environnementaux, sociaux et économiques dans l'exercice des fonctions de la police nationale du Canada. La GRC a acquis cet apprentissage au cours des trois dernières années et a réalisé les nombreuses réussites de notre deuxième stratégie qui a été déposée au Parlement en 2001. La GRC a démontré des résultats quant à la réduction des gaz à effet de serre, la conservation des ressources naturelles et la prévention de la pollution en s'engageant proactivement dans l'approvisionnement écologique.

Collectivités+ 2003 marque un point tournant critique dans nos efforts pour intégrer le développement durable dans les politiques, les programmes et les opérations. La stratégie nous guidera à long terme pour établir des partenariats actifs afin de nous permettre d'étendre la portée du développement durable dans notre organisation, avec les autres partenaires gouvernementaux et dans les collectivités que nous desservons. Ensemble, les régions de la GRC – Atlantique, Centre, Nord-Ouest, Pacifique et Capitale nationale – géreront et mettront en œuvre les engagements de *Collectivités+ 2003* envers les collectivités durables, l'intendance des ressources et la responsabilité générale. Cela se fera de manière à bâtir des ponts solides sur lesquels nous voyagerons avec nos partenaires et les collectivités dans les efforts visant à répondre aux besoins collectifs des citoyens, de leur sécurité générale et de leur qualité de vie. De plus, nos contributions aideront le Canada à s'acquitter de son engagement international en matière de développement durable relativement au programme de sécurité sociale fédéral.

Je remercie personnellement tous les employés des bureaux régionaux et des secteurs d'activités qui, grâce à la consultation, au partenariat et au dévouement, ont contribué à l'élaboration de *Collectivités+ 2003*.



*Giuliano Zaccardelli,
Le commissaire de la GRC*

DÉDICACE

La capacité de la GRC d'offrir des services policiers de grande qualité à la population de ce pays est grandement renforcée par les hommes et les femmes qui se portent bénévoles pour cette organisation. Aujourd'hui, la GRC compte plus de 75 000 citoyens et citoyennes qui consacrent 3,5 millions d'heures de bénévolat et qui nous aident à nous acquitter de notre engagement envers le service communautaire. Les hommes et les femmes qui donnent leur temps à la GRC apportent une contribution très réelle et immédiate à la sécurité publique, aux collectivités durables et au maintien de l'excellente qualité de vie du Canada.

Comme indication de notre gratitude et de notre appréciation, nous dédions la stratégie de développement durable – *Collectivités+ 2003* – à ces bénévoles.

REMERCIEMENTS

La conception et l'élaboration de ce rapport, *Collectivités+ 2003*, ont été rendues possibles grâce au soutien et à la persévérance de nombreuses personnes, de la haute direction aux membres, au personnel et aux partenaires.

Le commissaire Giuliano Zaccardelli a clairement exprimé son appui à l'adoption du concept de développement durable comme principe directeur derrière l'intendance judicieuse et rigoureuse de toutes les ressources de la GRC. Le sous-commissaire Gauvin et le sous-commissaire Loepky sont également reconnus pour leur soutien constant de l'intégration progressive des principes du développement durable à la planification et aux opérations de la GRC.

Le Centre des politiques de la Sous-direction de la gestion et de l'actif avec des représentants du Pacifique, du Nord-Ouest, du Centre, de l'Atlantique et de la Capitale nationale (Ottawa) comprend l'équipe de développement durable dont la passion commune a conduit à la conception d'une stratégie moderne et dynamique.

La Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones (DSPCCA) est bien reconnue pour son soutien constant et ses efforts de partenariat avec l'équipe de développement durable pour explorer la dimension sociale des programmes de la GRC.

Parce que le développement durable nécessite l'engagement à grande échelle, la GRC souhaite remercier nos partenaires du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada pour leur intérêt continu envers l'exploration des possibilités de contribution conjointe aux objectifs de sûreté et de sécurité communs.

Enfin, l'équipe de gestion du développement durable et de l'environnement de Conseils et Vérification Canada, un organisme de service spécial de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, est remerciée pour les conseils apportés à l'élaboration de cette stratégie.

VISION

La vision du développement durable de la GRC peut se résumer en une expression – Sécurité des foyers et des collectivités durables. Cette vision sera réalisée par l'intégration progressive des considérations environnementales, sociales et économiques dans les décisions concernant l'orientation, les priorités et les stratégies de gestion de la GRC.

Comme de nombreux autres pays, le Canada s'est engagé à réaliser les objectifs de développement durable communs. La nécessité de la stabilité sociale, y compris la réduction du crime et de la peur de la criminalité, fait partie de la réalisation de la durabilité globale visant à protéger la qualité de vie des personnes et des collectivités au Canada et à l'étranger. Dans le cadre d'un partenariat national, international et communautaire, la vision du gouvernement fédéral d'un Canada durable sera articulée, en partie, autour du programme de sécurité sociale fédéral. Quant aux ministères fédéraux dont les mandats correspondent à ce programme fédéral, le rôle de la GRC en tant que force policière nationale du Canada est de travailler avec les collectivités pour identifier les causes du crime à la base. Le rôle de la GRC dans les collectivités durables en est un de partenariat pour renforcer leur capacité, comprendre leurs valeurs et démontrer la valeur que notre organisation retourne aux collectivités par ses services policiers.

Par collectivités durables, nous entendons des collectivités qui jouissent du bien-être économique et humain, de la stabilité sociale et d'un environnement en santé. Le bien-être humain comprend la protection du danger ou des blessures ainsi que l'accès à l'eau, à l'alimentation, au logement, aux soins de santé, à l'emploi et aux autres besoins fondamentaux auxquels chaque citoyen a droit. Ce sont les besoins collectifs des citoyens, leur sécurité globale et leur qualité de vie qui sont à l'avant-plan dans la vision de la sécurité de la GRC.

SOMMAIRE

Depuis 130 ans, les opérations et les programmes de la GRC soutiennent la sûreté et la sécurité des collectivités. En tant que force policière nationale du Canada, la GRC continue d'être un élément vital de l'effort mondial pour protéger l'intégrité de l'environnement et, en fin de compte, la durabilité des collectivités. Les collectivités durables sont celles qui jouissent du bien-être économique, de la stabilité sociale et d'un environnement en santé, ce qui comprend la protection du danger ou des blessures, y compris de la peur du crime, ainsi qu'un accès aux nécessités fondamentales comme l'eau, l'alimentation, le logement et la santé.

La réalisation du développement durable dans les collectivités signifie d'adopter des modes de vie qui sont dans les limites de l'environnement naturel pour répondre aux besoins fondamentaux sans empêcher les générations à venir de répondre à leurs besoins. Les efforts entamés au niveau fédéral pour réaliser le développement durable au Canada se reflètent dans les engagements que les ministères et organismes fédéraux prennent dans leur stratégie de développement durable. La plupart des ministères et organismes fédéraux devaient préparer une première stratégie de développement durable en 1997, en réponse à une exigence légale en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Toutefois, la GRC a déposé volontairement sa première stratégie au Parlement en 1997 et les révisions subséquentes en 2000 et 2003, reconnaissant que ses décisions ont une influence considérable sur la qualité de vie au Canada et à l'étranger.

La GRC continue de mettre l'accent sur la réalisation du développement durable en renforçant les relations dans ses secteurs d'activités et en améliorant la compréhension communautaire des valeurs de la GRC pour démontrer que ces valeurs et les services associés renforcent les sociétés par le développement des capacités communautaires. Ce faisant, la GRC a examiné attentivement les questions sous-tendant les efforts pour atteindre la durabilité au pays et à l'étranger, et dans ce rapport, *Collectivités+ 2003*, met l'accent sur les meilleurs moyens d'apporter une contribution significative.

Notre vision pour le 21^e siècle est de devenir une organisation de l'excellence. Pour atteindre cet objectif, la GRC doit continuer de mettre l'accent sur les meilleurs moyens de gérer nos ressources. En ayant cet objectif à l'esprit, la GRC a adopté le concept de développement durable comme principe directeur sous-tendant l'intendance judicieuse et rigoureuse de toutes les ressources de la GRC

Commissaire de la GRC, Giuliano Zaccardelli

Collectivités+ 2003 met l'accent sur trois priorités stratégiques : les collectivités durables, l'intendance des ressources et la responsabilité générale. Ces priorités sont liées aux priorités stratégiques globales de la GRC – le crime organisé, le terrorisme, la police internationale, les jeunes et les services aux communautés autochtones renforcés dans le Discours du Trône du 30 septembre 2002.

Chaque priorité stratégique est reliée à une série de buts, d'objectifs et de cibles établis selon un horizon temporel réalisable. Les engagements ayant trait aux collectivités durables comprennent l'établissement de

partenariats à l'interne ainsi qu'avec la collectivité, le renforcement des capacités communautaires autochtones, la réduction de la criminalité juvénile dans les communautés autochtones et la gestion intégrée du point de vue de la santé et de la sécurité. Le travail à entreprendre pour l'intendance des ressources met l'accent sur la détermination des possibilités de gestion des déchets, la conception et la gestion des installations pour réduire la consommation d'énergie et des ressources naturelles, la gestion novatrice du transport et l'accroissement de la compréhension de la relation entre les activités du crime organisé. Les engagements relatifs à la responsabilité générale mettent l'accent sur le recrutement de membres autochtones ou autres et la compréhension de l'intégration des principes du développement durable dans les processus et procédures de la GRC.

Des activités spécifiques basées sur la sensibilisation, l'aide à l'apprentissage et l'établissement de partenariats avec les membres de la GRC, les employés de la GRC et ceux des collectivités sous-tendent tous les engagements de *Collectivités+ 2003*. Ces efforts offriront un solide fondement d'apprentissage et seront d'une grande portée pour apporter des changements dans la pratique. D'un point de vue international, les engagements de *Collectivités+ 2003* sont compatibles avec les engagements fait par le Canada sur les principes, y compris ceux de l'Action 21 des Nations Unies de 1992, programme par lequel la paix, le développement et la protection de l'environnement sont considérés comme « interdépendants et indivisibles ». Au plan national, les Canadiens peuvent jouir de collectivités plus sûres et en meilleure santé grâce à nos efforts visant à améliorer la qualité de vie.

Table des matières

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	i
VISION	ii
SOMMAIRE	iii
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 PROFIL MINISTÉRIEL : LA GRC D'UN COUP D'OEIL	2
3.0 L'HISTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA GRC	3
3.1 Aperçu des réalisations de la stratégie de 1997	5
3.2 Aperçu de réalisations de la stratégie de 2000	5
3.3 <i>Collectivités+ 2003</i> : La voie de l'avenir	10
4.0 ÉTABLISSEMENT D'UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
4.1 Horizon temporel prolongé	11
4.2 Exploration des dimensions environnementales	12
5.0 ENGAGEMENTS RELATIFS À LA NOUVELLE STRATÉGIE	14
5.1 Enjeux relatifs à l'analyse	14
5.2 Aperçu des priorités stratégiques	15
5.3 Buts, objectifs et cibles	21
6.0 STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE	26
6.1 Plans d'action	26
6.2 Rôle et ajustement de la stratégie	27
6.3 Relation du groupe de travail	27
6.4 Évaluation et rapports sur le rendement	28
7.0 CONSULTATIONS	30
7.1 Consultations avec les autres ministères	30
8.0 CONCLUSION	31
Annexe 1: Modèle de la chaîne des résultats	32

1.0

Introduction

La GRC est fière de ses antécédents de longue date de prestation de services policiers de grande qualité aux Canadiens et partout dans le monde. En travaillant en vue du mandat organisationnel de la sécurité des foyers et des collectivités, la GRC vise à s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et à améliorer la qualité de vie de nos collectivités. Ces efforts communautaires continuent d'être renforcés par l'intégration progressive des pratiques de développement comme principe directeur du processus décisionnel quotidien.

D'un point de vue pratique, le développement durable signifie d'adopter des modes de vie qui sont dans les limites de l'environnement naturel, tant au plan écologique que social, pour répondre aux besoins fondamentaux. Il signifie que nous ne devons pas empêcher les générations à venir de répondre à leurs besoins. La GRC travaille également en tenant compte de l'interdépendance de la sécurité et de la durabilité au niveau communautaire. Pour rehausser la qualité de vie, le rôle de la GRC dans la durabilité est axé fondamentalement sur le renforcement des relations avec les collectivités pour mieux comprendre leurs valeurs. En même temps, la GRC doit démontrer la valeur qu'elle retourne aux collectivités par des services conçus pour renforcer la capacité des collectivités.



Les efforts entamés au niveau fédéral pour réaliser le développement durable au Canada se reflètent dans les engagements que les ministères et organismes fédéraux prennent dans les stratégies de développement durable. La plupart des ministères et organismes fédéraux devaient préparer des stratégies de développement durable en 1997 en réponse aux exigences légales en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Toutefois, la GRC a déposé volontairement sa stratégie en 1997 et des révisions subséquentes en 2000 et 2003 comme moyen de démontrer que ses décisions ont une influence considérable sur la qualité de vie. D'un point de vue international, une fois réalisés, les engagements stratégiques apportent une contribution à ceux du Canada dans le cadre d'Action 21 des Nations Unies – un plan d'action complet visant les impacts humains liés aux activités environnementales, sociales et économiques¹. Au plan national, les Canadiens jouissent de collectivités plus sûres et plus en santé grâce aux efforts entrepris pour améliorer la qualité de vie.

Au niveau ministériel, *Collectivités+ 2003* présente un compte rendu des progrès et de la contribution de la GRC à la durabilité. Le rapport est également un plan à long terme qui indique pourquoi, où et comment la GRC centrera ses efforts sur les engagements envers trois priorités stratégiques : les collectivités durables, l'intendance des ressources et la responsabilité générale.

Collectivités+ 2003 commence par un bref aperçu du ministère et un synopsis de l'histoire de développement durable de la GRC, soit le cheminement que nous avons adopté jusqu'à maintenant. Notre histoire est suivie par un examen des réalisations des deux stratégies précédentes déposées en 1997 et 2001. Des discussions ont suivi portant sur un horizon temporel prolongé et sur l'explication des liens entre les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable comme moyen de changement.

1. Action 21. Du WWW, septembre 2003. <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/index.htm>

Collectivités+ 2003 conclut par une brève discussion du rôle de la stratégie dans le cycle de planification de la GRC, les plans pour les rapports sur le rendement et un bref compte rendu des consultations.

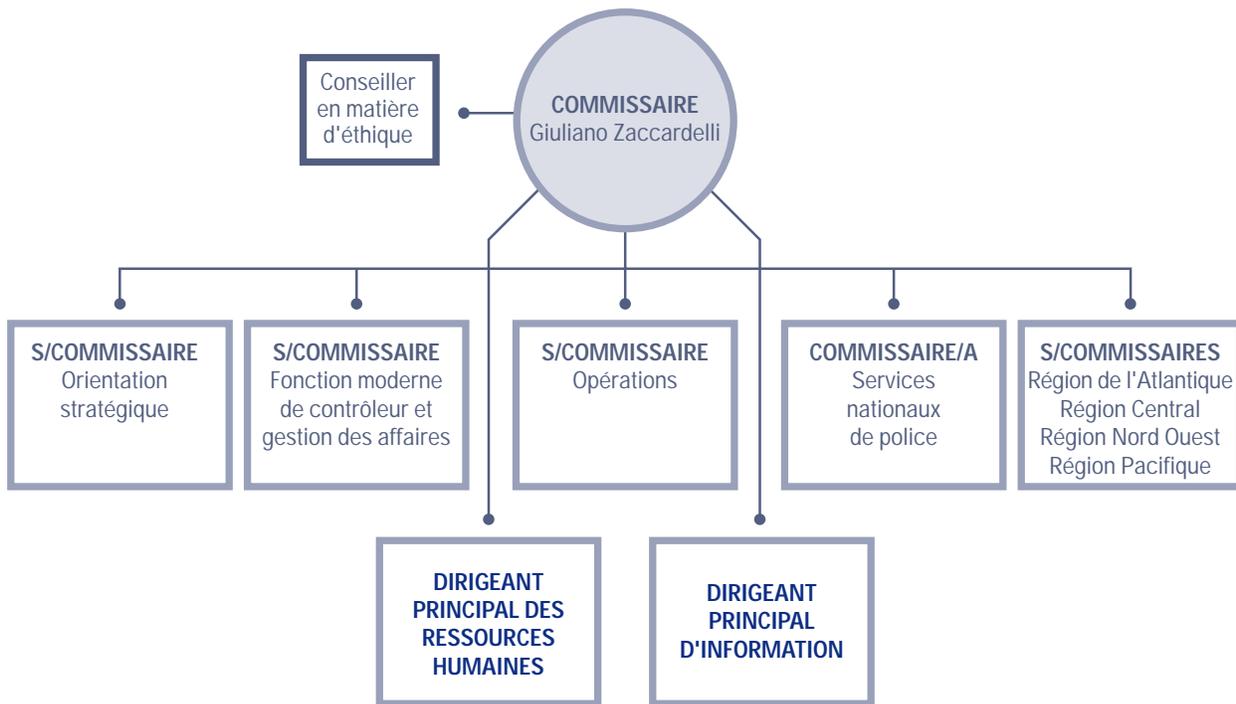
2.0

Profil de l'organisme : la GRC d'un coup d'oeil

La GRC fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada (SPPCC), qui regroupe des activités fondamentales au sein du gouvernement fédéral visant à assurer la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile de la SPPCC est un secteur important engagé dans les activités de prévention du crime, lequel demeure une préoccupation fondamentale pour la GRC. En tant qu'organisme policier fédéral, provincial et municipal, la GRC compte environ 22 000 employés qui offrent des services policiers à tous les Canadiens ainsi que des services policiers contractuels aux trois territoires, à huit provinces (en excluant l'Ontario et le Québec), à environ 200 municipalités et à 190 communautés des Premières nations.

L'organisation est divisée en quatre régions géographiques qui sont ensuite subdivisées en 15 divisions, chacune dirigée par un commandant, et 15 directeurs de programmes à l'administration centrale à Ottawa. La figure 1 présente un aperçu de la structure de la GRC². Les divisions sont organisées en bureaux de districts et en détachements, qui sont les postes de police locaux à partir desquels les services policiers communautaires sont offerts.

FIGURE 1 ORGANIGRAMME



2. Un organigramme détaillé est présenté dans le rapport de la GRC sur les plans et priorités de 2003-2004. Du WWW, septembre 2003. http://www.rcmp_grc.gc.ca/rpp/rpp_2003_d_e.htm

En tant que service policier national du Canada, la GRC est fière de ses traditions et a confiance en sa capacité de relever les défis de l'avenir. Nous nous sommes engagés à préserver la paix, à faire observer la loi et à offrir un service de qualité en partenariat avec nos collectivités. Son mandat est basé sur l'autorité et la responsabilité confiées en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Sous sa plus simple forme, le mandat de la GRC est d'appliquer les lois, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité au Canada. Invitée à aider des pays étrangers, la GRC étend ce mandat à l'étranger selon les approbations du gouvernement du Canada.

Le rapport sur les plans et priorités (RPP) de 2003-2004 expose les éléments individuels de la vision de la GRC. Au sens général, la vision de la GRC consiste à adopter une approche proactive à la sécurité des collectivités en offrant un service de la plus grande qualité grâce à un leadership dynamique, à l'éducation et aux technologies en partenariat avec les diverses collectivités desservies, ce qui s'accomplit en exerçant la responsabilité et en partageant le processus décisionnel dans un environnement de travail sain, qui encourage l'établissement d'équipes, la communication ouverte et le respect mutuel.

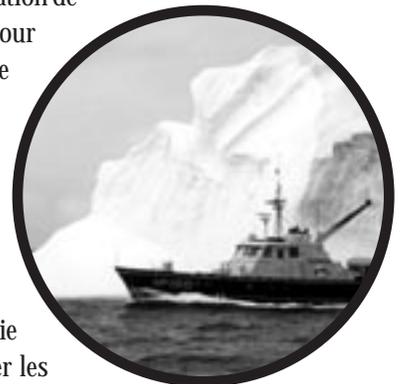
3.0

L'histoire de développement durable de la GRC

Étant l'un des plus importants employeurs du gouvernement fédéral, la GRC joue un rôle primordial en contribuant à l'objectif global de réalisation du développement durable du gouvernement fédéral. Bien que la GRC ne soit pas légalement obligée de préparer une stratégie de développement durable, étant donné l'étendue des biens de l'organisation en parc automobile et en installations, la GRC a reconnu qu'une attention devrait être accordée à la gestion de ces biens du point de vue du développement durable et de la gestion de l'environnement. Les engagements pris dans la première stratégie ont été d'une portée générale parce que la compréhension des objectifs éventuels et les moyens de les réaliser en étaient aux premières étapes. Dès le départ, on a consacré un effort considérable à la sensibilisation.

Dans l'ensemble, la première stratégie a considéré les impacts environnementaux éventuels des biens de la GRC, suivi de l'aperçu du *Guide de l'écogouvernement*, et mis l'accent sur les aspects environnementaux du développement durable. En adoptant une approche systématique visant la compréhension du genre d'influence que la GRC pouvait avoir sur l'écologisation de ses opérations, il est devenu clair que beaucoup de travail était nécessaire pour établir le matériel de base et accroître la sensibilisation aux pratiques de développement durable au sein de la GRC.

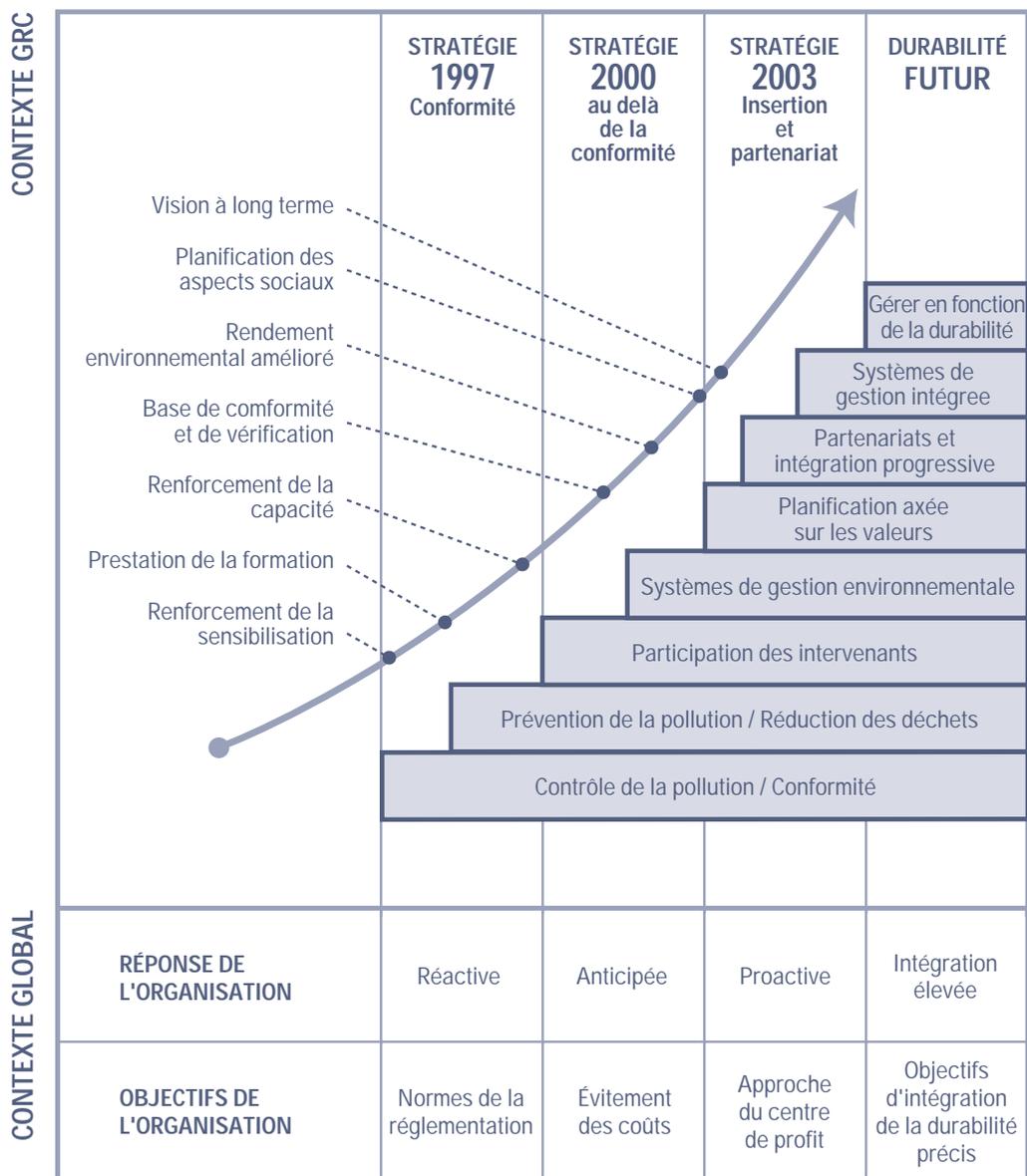
Le dépôt de la deuxième stratégie au Parlement en février 2001 a marqué l'accomplissement de 18 mois de travail. Le cercle d'influence et le soutien du développement durable se sont élargis grâce à un accent constant sur la sensibilisation et l'apprentissage. Le soutien et l'engagement de la haute direction, des membres et des employés de la GRC ont accru le profil de la stratégie et permis le début des efforts constants pour étudier des moyens d'intégrer les pratiques de développement durable dans tous les secteurs d'activités.



La stratégie de 2000 a également été renforcée grandement en mettant l'accent sur moins d'engagements et en ajoutant des contraintes, en ayant à l'esprit la nécessité de répondre aux attentes exprimées par le commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable (CEDD).

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des deux stratégies précédentes a aidé à mieux comprendre le développement durable et sa relation avec les politiques, les opérations physiques et les programmes de la GRC. En franchissant certaines étapes, il est évident que le développement durable est assez bien compris pour permettre à Collectivités+ 2003 d'entamer une recherche plus approfondie de la relation entre les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable. La figure 2 présente les étapes importantes de la courbe d'apprentissage du développement durable³.

FIGURE 2 ÉTAPES IMPORTANTES



3. Concepts de courbe d'apprentissage basés sur le travail de Nattrass, Brian and Mary Altomare, juin 2002. *The Natural Step for Business: Wealth, Ecology and the Evolutionary Corporation Conscientious Commerce*. Cité avec la permission des auteurs.

3.1 APERÇU DES RÉALISATIONS DE LA STRATÉGIE DE 1997

Comme celles de plusieurs autres ministères fédéraux, la première stratégie englobait plusieurs aspects de la réduction des impacts biophysiques sur l'environnement. Un effort considérable a été consacré à accroître la sensibilisation par des séances d'information et des présentations aux intéressés internes – du personnel aux commandants des détachements et à la haute direction⁴. La stratégie de 1997 a servi de fondement de planification pour développer la capacité pour l'intégration éventuelle des principes de développement durable dans le processus décisionnel quotidien de la GRC. Au cours de la mise en œuvre, les lacunes quant aux ressources, aux connaissances, aux processus et aux procédures ont été déterminées et des mesures correctives visant l'amélioration constante ont été prises. Parmi des réalisations particulières, mentionnons :

- La signature d'une politique de l'environnement par la haute direction.
- La conception d'un Système de gestion de l'environnement (SGE) comme moyen de déterminer et de réduire efficacement le risque environnemental inhérent à la conduite de nos opérations quotidiennes.
- L'élaboration d'un cadre de mesure du rendement pour évaluer pleinement les progrès.
- La conception d'un système d'information pour suivre les progrès en regard des plans d'action.

3.2 APERÇU DE RÉALISATIONS DE LA STRATÉGIE DE 2000

En misant sur la première stratégie, des consultations internes ont eu lieu pour déterminer les aspects qui pourraient être influencés plus facilement et qui seraient susceptibles de donner le meilleur impact. Plusieurs réalisations ont été possibles dans neuf domaines :

- gestion des déchets solides
- gestion des matières dangereuses
- lieux contaminés
- approvisionnement et impartition
- conservation de l'énergie
- gestion du parc de transport
- conception écologique des bâtiments
- conservation de l'eau et gestion de la qualité de l'eau
- communication et formation.

L'accent global a porté sur la conservation des ressources, la prévention de la pollution, l'éducation du personnel et du public au sujet du changement fondamental du mode de vie (par exemple, le choix d'autres modes de transport) et les lieux contaminés sur les propriétés de la GRC.

Des progrès ont également été réalisés en obtenant des fonds de sources externes pour régler les problèmes très prioritaires. Ces efforts ont donné des avantages directs en conservant les ressources ainsi que des avantages indirects en rehaussant la réputation de la GRC comme citoyen responsable chez nous et à l'étranger. De plus, des repères et de l'information de base ont été établis qui sont essentiels pour déterminer l'état des biens de la GRC, leurs impacts environnementaux et les niveaux de risque pour l'organisation et les clients. Dans chacun des neuf domaines, les principales réalisations entrent dans l'une des quatre catégories suivantes : planification, intégration, pratique et résultat.

Une brève description des principaux résultats, des défis, des efforts pour surmonter les obstacles et de la situation générale des objectifs dans chaque domaine suit une illustration des résultats (figure 3).

4. Gendarmerie royale du Canada, *Rapport sur le rendement ministériel 2001-2002*. Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2002.

FIGURE 3 DÉTAILS DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE 2000

	PLAN	INTÉGRATION	PRATIQUE	RÉSULTATS
<p>GESTION DES DÉCHETS SOLIDES Encourager la promotion des 3R (réduire, réutiliser, recycler) et met en œuvre des programmes de recyclage dans les installations de la GRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets produits par l'occupant de 10 du chiffre per capita de 1998 de 190 g par occupant d'ici mars 2003. • Réduire les déchets envoyés à l'enfouissement ou à l'incinération de 50 du chiffre per capita de 1998 de 190 g par occupant d'ici mars 2003. 				
<p>GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES Manutenionner, entreposer, transporter et éliminer de façon sécuritaire les matières dangereuses, les déchets et les substances et déchets toxiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire à zéro le nombre d'écarts dans l'application des règlements ou des lignes directrices pour les substances appauvrissant la couche d'ozone, l'amiante, les BPC et le plomb. Presque 100 des réservoirs sont conformes et des travaux sont en cours pour améliorer d'autres réservoirs. 				
<p>LIEUX CONTAMINÉS Gérer les lieux contaminés conformément aux lois, lignes directrices et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire à zéro, d'ici décembre 2005, le nombre et le pourcentage de propriétés qui contiennent des secteurs de contamination inconnue (sites de catégorie I). • Diminuer continuellement le nombre et le pourcentage de propriétés qui contiennent des lieux contaminés (catégories 1, 2 et 3). 				
<p>APPROVISIONNEMENT ET IMPARTITION Accroître l'approvisionnement écologique à la GRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la valeur monétaire et le pourcentage de matériel de bureau qui est coté efficient au plan énergétique. • S'assurer que d'ici mars 2003, 100 % des munitions achetées pour utilisation dans la qualification annuelle et la formation au DÉPÔT sont écologiques. • Accroître la valeur monétaire et le pourcentage de papier acheté qui contient un minimum de 20 % de matières recyclées. • Augmenter le nombre d'éléments dans les contrats qui incluent des critères écologiques. 				

PLANIFICATION : L'initiative demeure aux stades de la planification et de l'évaluation en raison de divers obstacles ou de difficultés concernant la mise en œuvre des programmes ou des projets.

INTÉGRATION : Les activités sont commencées pour intégrer les programmes et les processus qui visent les problèmes ou les objectifs de développement durable dans les pratiques. Il peut s'agir des tout premiers stades de la mise en œuvre ou les activités sont près d'être dans la pratique commune.

PRATIQUE : Intégration fructueuse des programmes et des processus dans la pratique assurant la gestion courante des problèmes ou le mouvement vers les objectifs de développement durable.

RÉSULTATS : L'intégration fructueuse des programmes et des projets a eu pour résultat la réalisation des objectifs de développement durable.

	PLAN	INTÉGRATION	PRATIQUE	RÉSULTATS
<p>CONSOMMATION DE L'ÉNERGIE Accroître l'efficacité énergétique dans les installations de la GRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation d'énergie totale de 10 % par rapport aux niveaux de 1998-1999 d'ici mars 2003. • Réduire les émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO²). 				
<p>GESTION DU PARC DE TRANSPORT Réduire l'impact environnemental du parc de véhicules, aéronefs et grandes embarcations maritimes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la consommation de carburant du parc. • Réduire les émissions totales de gaz à effet de serre de 12 % par rapport aux niveaux de 1998-1999 d'ici 2010-2011. 				
<p>CONCEPTION ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS Minimiser les effets environnementaux dans la planification, la conception, la construction, la démolition et la rénovation des biens immobiliers de la GRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le pourcentage de diversion des matériaux de construction, rénovation et démolition. 				
<p>CONSERVATION DE L'EAU ET GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU Réduire la consommation d'eau et assurer la qualité de l'eau dans les installations appartenant à la GRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation d'eau totale de 10 % par rapport à l'année de base 2000 d'ici 2003. 				
<p>COMMUNICATON ET FORMATION Communication efficace des activités environnementales de la GRC à l'interne aux employés, et à l'externe au public, clients et intéressés, et offrir aux employés la formation nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre et le pourcentage de gestionnaires ayant reçu une formation en écologie. • Augmenter de 25 % d'ici mars 2002 le pourcentage d'employés ayant suivi un programme de sensibilisation à la SDD et au SGE, et à 80 % d'ici mars 2003. 				

PLANIFICATION : L'initiative demeure aux stades de la planification et de l'évaluation en raison de divers obstacles ou de difficultés concernant la mise en œuvre des programmes ou des projets.

INTÉGRATION : Les activités sont commencées pour intégrer les programmes et les processus qui visent les problèmes ou les objectifs de développement durable dans les pratiques. Il peut s'agir des tout premiers stades de la mise en œuvre ou les activités sont près d'être dans la pratique commune.

PRATIQUE : Intégration fructueuse des programmes et des processus dans la pratique assurant la gestion courante des problèmes ou le mouvement vers les objectifs de développement durable.

RÉSULTATS : L'intégration fructueuse des programmes et des projets a eu pour résultat la réalisation des objectifs de développement durable.

Gestion des déchets solides (stade de la planification)

De nombreuses activités de recherche, de planification et de réduction (recyclage) des déchets ont été entreprises dans tout le pays pour réduire la quantité de déchets solides déversés dans les sites d'enfouissement des installations de la GRC. Toutefois, la plupart des installations de la GRC sont situées dans des emplacements plus petits et souvent éloignés où le soutien et l'infrastructure du recyclage n'existent pas. De plus, les rapports sur cet objectif ont été entravés par l'insuffisance des données. Ni les mécanismes internes ni les capacités des fournisseurs de services ne permettent un suivi adéquat et un rapport sur la quantité totale et le volume de déchets solides produits par les plus grands bâtiments et complexes de la GRC. Cet objectif a été modifié pour *Collectivités+ 2003* afin de mettre l'accent sur la détermination des possibilités de réduction des déchets. Il est essentiel d'adopter un moyen de déterminer d'abord les efforts visant à améliorer les capacités de suivi interne et de s'engager dans une recherche plus poussée pour surmonter les obstacles et permettre dans l'avenir la mise en œuvre fructueuse de programmes de réduction des déchets.

Gestion des matières dangereuses (stade de la pratique)

Peu d'installations de la GRC ont d'importants systèmes appauvrissant la couche d'ozone et, dans celles qui en ont, des programmes appropriés sont en place. Les BPC trouvés dans les anciens systèmes d'éclairage ont été remplacés progressivement et gérés de façon appropriée. Un programme dynamique d'évaluation et de remplacement des réservoirs, entrepris en partenariat avec des organismes de réglementation provinciaux et fédéraux, a permis de réduire le nombre de réservoirs souterrains dans l'ensemble et de réduire grandement le nombre de réservoirs nécessitant plus d'efforts, ainsi que de développer une base de données complète permettant une surveillance constante. Cet objectif a été éliminé pour *Collectivités+ 2003* car il est géré par le programme environnemental. L'analyse des lacunes entreprise après trois ans de mise en œuvre a permis de constater que les processus visant la conformité sont compris et ont été adoptés.

Lieux contaminés (stade de la pratique)

Un programme pancanadien mettant l'accent sur l'évaluation des lieux a offert une image claire de l'état du portefeuille des biens. Dans plusieurs secteurs, la plupart des lieux sont maintenant compris et ne nécessitent aucune évaluation. Quelques-uns nécessitent une évaluation supplémentaire pour combler les lacunes de l'information plutôt que d'assurer le suivi des problèmes identifiés. L'objectif a été éliminé pour *Collectivités+ 2003* car il est géré par le programme environnemental. L'évaluation environnementale des lieux est dorénavant intégrée au cycle de vie de la gestion des biens de la GRC, permettant une compréhension constante de l'état du portefeuille.

Approvisionnement et impartition (stade de l'intégration)

Une vérification interne entreprise en 2003 a permis de constater une augmentation de 82 % de l'achat de photocopieurs à haute efficacité énergétique dans l'inventaire actuel, résultat d'une stratégie globale visant l'impression et l'imagerie. Des munitions à faible teneur en plomb sont dorénavant achetées en vrac pour utilisation au dépôt d'entraînement de la GRC. L'objectif a été modifié dans le cadre de la conception de l'installation et de l'engagement de la direction dans *Collectivités+ 2003*. Les efforts mettront l'accent sur la détermination des solutions possibles pour surmonter les obstacles de la mesure et de l'établissement de rapports sur l'approvisionnement.

Consommation de l'énergie (stade des résultats)

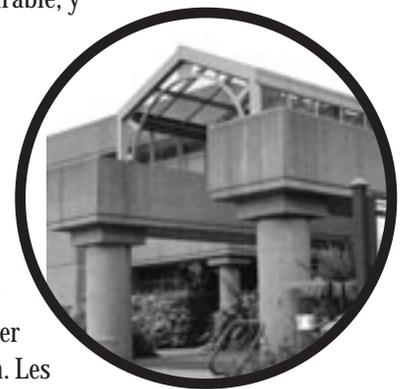
La mise en œuvre fructueuse du processus contractuel des services d'énergie visant à réduire la consommation d'énergie dans une installation pilote, grâce à l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF), a conduit à une expansion du processus à une des installations de la GRC qui consomme le plus d'énergie, le dépôt d'entraînement à Regina. En conséquence, la GRC prévoit réduire davantage sa consommation d'énergie ainsi que sa production d'émissions de gaz à effet de serre. Les résultats d'une vérification externe indiquent que la consommation totale d'énergie aux installations de la GRC en 2001-2002 a été d'environ 9 % inférieure à celle de l'année de base. Ce niveau de consommation a eu pour résultat une réduction d'un peu moins de 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre selon une vérification externe. Ces réductions peuvent être attribuées en partie à la mise en œuvre des rénovations grâce au programme contractuel de l'énergie et au remplacement du mazout par d'autres solutions en certains endroits. L'objectif a été modifié dans le cadre de la conception des installations et de l'engagement de la direction dans *Collectivités+ 2003*, l'accent devant porter sur les sources plutôt que sur la fin du cycle de vie de la consommation d'énergie.

Gestion du parc de transport (stade de la planification)

Les activités de gestion du parc automobile en sont au stade de la planification. Divers projets ont été entrepris dans tout le pays pour évaluer les options et réduire directement les émissions du parc automobile de la GRC, notamment par l'adoption de politiques sur les véhicules de l'administration et la mise en commun de ces véhicules. Des projets visant l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement pour le travail de la police, la plupart des véhicules du parc de la GRC, ont été entravés par l'infrastructure industrielle inadéquate pour le ravitaillement et l'entretien. Les difficultés concernant l'exactitude des données affectent les rapports sur les objectifs; toutefois, une vérification externe détaillée a permis de constater que la consommation moyenne de carburant par le parc automobile et les aéronefs a diminué au cours de l'exercice financier 2001-2002 comparativement à l'année de base pour tous les types de carburants. Une augmentation des émissions de gaz à effet de serre en 2001-2002 est attribuable en partie à l'inventaire supérieur des véhicules. Le nombre de véhicules a augmenté de 7 846 en 1998-1999 à 8 844 en 2001-2002. Cet objectif est modifié pour 2003 afin de mettre l'accent sur une meilleure intégration des principes de développement durable, y compris d'autres choix de transport par les membres et les employés.

Conception écologiques des bâtiments (stade de l'intégration)

Les bâtiments de la GRC sont en train de devenir « plus écologiques ». Parmi des projets récents, mentionnons l'installation du détachement de Holyrood à Terre-Neuve qui a été construite selon des concepts écologiques intégrés, un bâtiment R2000 à Cross Lake, Manitoba, qui servira d'étude de cas pour des projets à venir dans des endroits éloignés, et l'intégration des éléments C2000 à la conception du quartier général d'une subdivision à Saskatoon pour assurer l'intégration des éléments écologiques à la planification et à la construction. Les contrats de services d'énergie dans le cadre du programme de l'IBF intègrent la diversion des déchets de rénovation dans tous les projets. Un outil développé pour utilisation dans tout le pays intègre des mesures pour minimiser tous les impacts environnementaux associés à la rénovation et à la construction des installations de la GRC. Cet objectif a été modifié pour *Collectivités+ 2003* pour mettre l'accent sur les nombreuses possibilités de démontrer la valeur de la construction des futurs bâtiments selon les principes et les techniques de conception durable.



Conservation de l'eau et gestion de la qualité de l'eau (stade de l'intégration)

Des initiatives de réduction de la consommation d'eau ont été intégrées aux contrats pour réduire la consommation dans deux grandes installations de la GRC. D'autres initiatives comprennent l'installation de dispositifs de limite du débit d'eau et des efforts pour améliorer la disponibilité et la précision des données partout. Plusieurs installations sont sans compteur ou s'alimentent par un puits. De plus, des processus ont été mis au point pour standardiser la surveillance de la qualité de l'eau des installations alimentées par un puits. D'après les données collectées par une vérification externe, la consommation moyenne d'eau des plus grandes installations de la GRC a diminué d'environ 5 % par rapport à la base totale de 2000-2001 à 2001-2002. Cet objectif a été modifié pour *Collectivités+ 2003* pour mettre l'accent sur les activités de conservation basées sur l'éducation qui compléteront les efforts en cours dans le programme de gestion de l'environnement pour collecter les données de base.

Communication et formation (stade de l'intégration)

La formation, la sensibilisation et la communication sous-tendent tous les engagements et sont le fondement pour changer le comportement des membres et employés de la GRC et des personnes des collectivités avec qui nous travaillons. La sensibilisation accrue est à la fois une formation spécifique à l'emploi pour les employés dont les actions peuvent affecter la conformité environnementale et les objectifs de développement durable ainsi qu'une communication générale et une sensibilisation aux pratiques de durabilité. De plus, plusieurs nouvelles relations de travail et nouveaux partenariats avec des départements de l'ensemble de la GRC ont eu pour résultat une meilleure compréhension du rôle de la GRC dans la réalisation du développement durable. Cet objectif a été modifié pour *Collectivités+ 2003* afin que toutes les activités considèrent les principes de l'apprentissage et de la sensibilisation.

3.3 COLLECTIVITÉS+ 2003 : LA VOIE DE L'AVENIR

Collectivités+ 2003 est une étape importante pour comprendre l'intégration progressive des considérations environnementales, sociales et économiques dans tous les processus décisionnels de la GRC. *Collectivités+ 2003* est également un moyen par lequel la GRC peut communiquer les progrès réalisés en vue du développement durable en mettant en évidence comment ses programmes et ses opérations influent positivement sur la qualité de vie au Canada et à l'étranger.

Collectivités+ 2003 présente un examen des progrès à ce jour. Le rapport présente ensuite une orientation pour le changement à court, moyen et long terme nécessaire pour réaliser le développement durable, dans le sens de la vision fondamentale de la GRC, Sécurité des foyers et des collectivités. La GRC reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les autres dans notre organisation et avec les autres ministères fédéraux pour soutenir les aspects sociaux du développement durable.

À cette fin, certains engagements relatifs aux collectivités durables mettent l'accent sur le renforcement de la relation existante avec la Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones (DSPCCA). Suite aux premières réussites, l'intention est d'établir des partenariats avec d'autres secteurs d'activités ou centres de police nationaux pour démontrer efficacement la valeur du développement durable et la stratégie à la GRC et aux Canadiens.

Ces partenariats nous permettront de nous concentrer sur les priorités stratégiques de l'ensemble de la GRC ainsi que sur les priorités et les initiatives gouvernementales visant à réaliser le développement

durable. Nous reconnaissons que le processus d'établissement de partenariats dans notre organisation et avec les autres nécessitera du temps et un effort constant. La GRC reconnaît des défis semblables par l'adoption de la fonction de contrôle moderne et des principes de gestion moderne ce qui représente une entreprise à long terme nécessitant un engagement permanent⁵. De plus, nous reconnaissons des défis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En tant qu'organisation qui demande l'excellence, la GRC a le personnel, l'esprit et la détermination pour relever ces défis avec succès.

4.0

Établissement d'une vision du développement durable

La vision organisationnelle de la GRC est axée sur la sécurité publique. La vision du développement durable de la GRC vise à compléter et non à remplacer la vision organisationnelle⁶. Plus particulièrement, la vision du développement durable de la GRC met l'accent sur le lien entre la sécurité et l'intégration des considérations environnementales, sociales et économiques au processus décisionnel. Cette vision est basée sur la connaissance que la durabilité n'est pas un point final mais un processus permanent qui s'étend sur une longue période et qui prend en compte les trois dimensions de la durabilité.



4.1 HORIZON TEMPOREL PROLONGÉ

La CEDD affirme que les SDD fédérales manquent d'une perspective stratégique à long terme⁷. Étant donné l'exigence d'une mise à jour tous les trois ans mentionnée dans la *Loi sur le vérificateur général*, les stratégies fédérales ont eu tendance à faire porter leurs objectifs sur un horizon de trois ans. Toutefois, le rapport de mars 2003 de la CEDD rend explicite la référence à la réalité que les objectifs peuvent devoir être poursuivis selon un horizon temporel à long terme pouvant aller jusqu'à dix ans.

À mesure que la compréhension du développement durable augmente, il est devenu évident que le temps nécessaire pour mettre en œuvre les engagements est plus long que le rapport annuel des résultats demandé par le Parlement. Ainsi, l'horizon temporel de *Collectivités+ 2003* considère la nécessité de suivre les progrès selon l'orientation stratégique de la GRC ainsi que de démontrer les résultats aux Canadiens sur une plus longue période. Toutefois, une vision plus globale de l'échéancier de la stratégie n'empêche pas la nécessité de continuer de présenter des rapports annuels sur les progrès.

5. Gauvin, Paul J., printemps 2000, *La GRC et la fonction de contrôle moderne*. Journal IGF, 11 (3).

6. Un énoncé de vision est essentiel pour les stratégies de développement durable, tel qu'indiqué par le Réseau interministériel des stratégies de développement durable (RISDD) et la commissaire à l'environnement et au développement durable.

7. Bureau du vérificateur général, mars 2003, *Sustainable Development Strategies – Making a Difference*. Ottawa : BVG.

Les délais sont établis autour des engagements de *Collectivités+ 2003*. Les objectifs datés sont axés sur le court terme (jusqu'en 2008), de façon compatible avec un cycle de planification de cinq ans. Cette date tient également compte de la nécessité de démontrer une valeur avant le renouvellement des ententes sur les services de police provinciaux (municipaux) qui expirent en avril 2012. Les objectifs sont axés sur le moyen terme (jusqu'en 2012), coïncidant avec l'achèvement de la transition vers la prochaine génération des gestionnaires de la GRC. Les buts sont axés sur le long terme (jusqu'en 2025), reconnaissant qu'il faut du temps pour influencer le changement dans les pratiques et les conditions sociales. En énonçant nos hypothèses et nos risques dès le départ dans le cadre du processus d'établissement des engagements, nous pourrions prévoir comment les défis qui peuvent se présenter peuvent influencer sur notre capacité de respecter ces délais.

4.2 EXPLORATION DES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Collectivités+ 2003 considère les trois dimensions du développement durable et leurs interrelations dans un contexte de sécurité sociale. Cette approche explique clairement que les conflits et la violence existent, en partie, à cause du stress environnemental de l'extérieur des collectivités et, en partie, à cause du stress engendré dans les collectivités elles-mêmes. Selon la capacité des collectivités soumises au stress environnemental, la portée du conflit peut être plus ou moins grave. Ainsi, la clé pour gérer l'insécurité éventuelle dans les collectivités est d'améliorer la capacité des collectivités de s'adapter au stress ainsi que d'aider les collectivités à éviter de se placer sous un stress.

Plusieurs écologistes, sociologues et économistes soutiennent le concept que la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des ressources affectent la sécurité directement et contribuent aux tensions sociales et économiques et à l'instabilité. Bien que plusieurs puissent considérer les changements environnementaux (par exemple le réchauffement planétaire, la déforestation, les inondations, les sécheresses et la diminution des stocks de poisson) comme des questions purement environnementales, dans un sens global, ils posent également des menaces pour les aspects sociaux et économiques de la société. Par exemple, l'examen environnemental de la GRC de 2002 indiquait que les calottes glaciaires fondent à un rythme alarmant et que les sécheresses dévastent les cultures et le bétail. L'absence de pluie en 2001 a causé une sécheresse dans les Prairies et une perte estimée à cinq milliards de dollars, les troupeaux ayant réduit de près de 5 %. Les moyens de subsistance des gens vivant dans les Prairies ont été menacés par ces pertes, ce qui a conduit à une émigration constante vers les centres urbains de l'Est et de l'Ouest.

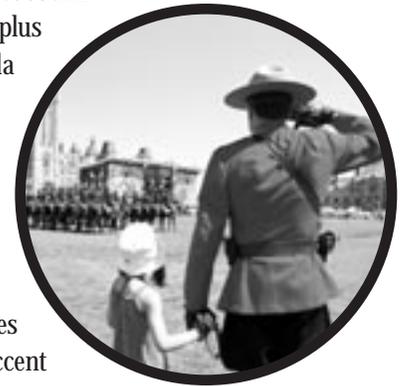
Les activités humaines ont des effets voulus et des effets secondaires non voulus dans les trois dimensions, effets qui peuvent être difficiles à discerner. Ainsi, à l'aide de ce type d'analyse, il est évident que plusieurs problèmes auxquels fait face la société ne peuvent pas être catégorisés exclusivement comme étant environnementaux, sociaux ou économiques. Par exemple, la stratégie internationale de l'Union européenne pour le développement durable souligne plusieurs importantes menaces pour la société, notamment « de graves menaces pour la santé publique qui sont posées par les nouvelles souches de certaines maladies résistant aux antibiotiques et, éventuellement, les effets à plus long terme de nombreux produits chimiques dangereux actuellement en usage quotidiennement ».

Une façon de comprendre la sécurité consiste à examiner les conséquences s'étendant au-delà des limites de l'environnement biophysique – un aspect important de la durabilité des collectivités. Par exemple, la santé d'une collectivité peut être compromise par l'exposition aux émissions atmosphériques et aux

produits chimiques dangereux qui viennent d'un lieu d'emploi local. Si les employés sont malades, ils ne peuvent pas apporter une contribution à l'économie et, ainsi, il s'ensuit une spirale à la baisse avec le temps. Le changement d'orientation qui vise la prévention des déversements dangereux dans l'environnement est donc un lien avec la santé d'une collectivité. Le changement d'orientation est également associé à la dimension économique en ce qu'une technologie novatrice peut être développée en réponse à la nécessité de réduire les impacts environnementaux négatifs.

Une autre façon de comprendre la sécurité est le contexte de la dimension sociale du développement durable. La GRC a lancé un processus en 2002 pour déterminer les aspects sociaux de la durabilité associés à l'accomplissement du mandat de la GRC. Avec une série de réunions et d'ateliers, cette recherche a conduit à une meilleure compréhension des considérations environnementales et économiques faisant partie du milieu social, même si toutes les préoccupations sociales ne sont pas abordées formellement par les engagements de *Collectivités+ 2003*.

Bien que plusieurs éléments opérationnels de la GRC puissent avoir un impact social considérable, la DSPCCA a été déterminée comme étant le point de contact le plus direct de la GRC avec les collectivités canadiennes. Des cinq sections de la DSPCCA (évaluation et recherche, police urbaine, ententes de services de police, services policiers pour les autochtones et stratégie nationale de la jeunesse), deux sont reliées directement aux priorités stratégiques de la GRC et à celles du gouvernement du Canada, et elles sont au centre des engagements sociaux dans *Collectivités+ 2003*. La Section des services policiers pour les autochtones est le centre d'orientation national responsable de superviser la mise en oeuvre du plan stratégique de la GRC pour les services aux communautés autochtones. La Stratégie nationale de la jeunesse met l'accent sur la prévention du crime par le développement social, offrant l'orientation nécessaire pour traiter efficacement avec les jeunes contrevenants et réduire la participation des jeunes à la criminalité et à la victimisation. En conséquence, *Collectivités+ 2003* contient des engagements relatifs aux éléments sociaux des opérations policières de la DSPCCA, particulièrement pour les services aux communautés autochtones et la jeunesse.



L'exploration du développement durable tel que voulu nécessite une considération soigneuse des trois dimensions. L'importance d'un point de vue intégré est critique si l'on veut que les efforts en vue de la durabilité réussissent à l'échelle nationale et, subséquentement, à l'échelle mondiale. « Au cours des 100 dernières années, les activités économiques de l'humanité se sont multipliées par 80 et cette croissance a accru notre demande et notre consommation de ressources naturelles considérablement. Si nous continuons pendant les 100 prochaines années, nos activités économiques se multiplieront encore par 80. L'environnement d'aujourd'hui est sous pression; pouvons-nous imaginer ce qui arriverait »⁸.

8. Tolba, Mostafa K., et Jih C Yang. 2002. *Encyclopedia of Global Environmental Change*. Ted Munn (Ed). John Wiley and Sons: West Sussex, UK.

5.0

Engagements relatifs à la nouvelle stratégie

L'harmonisation aux priorités stratégiques de la GRC et à son cycle de planification ainsi que la compréhension des pratiques et des processus administratifs à l'égard du développement durable ont fourni un nouveau cadre pour les enjeux relatifs à l'analyse. Le processus nécessite également l'examen de la littérature pertinente et des références à l'analyse de l'environnement annuelle de la GRC afin de jeter les bases et d'envisager des engagements en matière de développement durable.

5.1 ENJEUX RELATIFS À L'ANALYSE

L'énoncé directionnel et l'analyse de l'environnement annuelle de la GRC soulignent le besoin d'utiliser un processus courant pour analyser l'environnement de manière diligente et régulière afin que la GRC soit en mesure de relever rapidement les nouveaux défis. L'analyse annuelle de la GRC permet d'évaluer les vulnérabilités repérées en matière de services de police ainsi que les tendances telles que le vieillissement de la population et le besoin de ressources intégrées pour assurer la sécurité nationale⁹. Cela permet à la GRC de répondre au public tout en suscitant la confiance envers les services de police. Les analyses de l'environnement de la GRC servent entre autres à fournir des commentaires pour établir des liens entre les enjeux à la GRC et à l'échelle nationale et mondiale.

L'analyse des enjeux a été effectuée lors d'une série d'ateliers visant à élaborer un processus utile pouvant être répété, et qui permet d'examiner les principaux documents sur les répercussions nationales et mondiales du développement durable. Les principaux documents du secteur public sur le développement durable en tant que meilleure pratique ainsi que ceux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable, Institut international du développement durable, Action 21 ont été examinés dans le but de comprendre la participation et les progrès du Canada à l'égard de la durabilité et de la sécurité. Ces renseignements ont jeté les bases à partir desquelles les enjeux sont repérés et les nouveaux engagements relatifs aux priorités stratégiques sont établis.

Collectivités+ 2003 se concentre sur trois enjeux principaux qui sont les plus étroitement harmonisés aux priorités stratégiques de la GRC et tiennent compte du programme mondial de développement durable :



La GRC participe également à d'autres aspects de l'écologisation des opérations et des activités qui appuient l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple faisant partie de ces trois questions. Ces autres activités, cependant, sont couvertes dans le programme environnemental de la GRC.

9. Gendarmerie royale du Canada. Analyse de l'environnement, 2002, http://www.rcmp-grc.gc.ca/enviro/scan2002june_a_f.htm

5.2 APERÇU DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Le terme priorité stratégique est utilisé par la GRC et fait référence à la concentration à long terme sur un domaine précis. Les trois priorités stratégiques dans *Collectivités+ 2003* se trouvent ci-dessous :

- Les collectivités durables
- L'intendance des ressources
- La responsabilité des entreprises

Bien que l'intendance des ressources représente une priorité depuis la stratégie de 1997, cette année marque l'inclusion de deux priorités stratégiques. Nous savons, bien qu'il soit difficile de le démontrer, que les activités humaines ont des répercussions sur les aspects de la durabilité, peu importe l'accent sur l'une ou l'autre des priorités. Par exemple, le recrutement des bonnes personnes se rapporte directement aux aspects économique et social.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1

LES COLLECTIVITÉS DURABLES

Partout dans le monde, les collectivités cherchent à définir leur propre façon de créer un environnement viable selon leurs intérêts et leurs besoins individuels ainsi que leur culture. Pour créer ces environnements viables, il est essentiel de comprendre les limites de l'environnement naturel, de définir les besoins et les intérêts sociaux selon les capacités en matière de ressources et de bâtir une économie solide qui appuie la structure sociale de ces collectivités.

La GRC est consciente que ces collectivités durables sont sécuritaires, viables et saines. Elles sont responsables sur le plan de l'environnement, économiquement prospères et socialement équitables grâce à l'intégration communautaire participative. Cette vision est conforme aux principales caractéristiques de la durabilité, y compris détenir une capacité (p. ex. obtenir des ressources de tous genres); entretenir des relations qui reposent sur la confiance avec les leaders; s'engager à effectuer des efforts permanents pour conscientiser les gens; établir des liens avec les partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de la collectivité; motiver grâce à des réussites initiales rapides et utiliser efficacement les ressources¹⁰.

Le rôle de la GRC à l'appui des collectivités durables consiste fondamentalement à assurer la sécurité des personnes en tant que besoin social et à renforcer les capacités de ces collectivités afin de promouvoir une amélioration de la qualité de vie.

10. Caputo, Tullio, Kelly, Katharine, Jamieson, Wanda et Liz Hart. *A Portrait of Sustainable Crime Prevention in Selected Canadian Communities*. 2001 Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Nous travaillerons à bâtir des communautés autochtones plus saines et plus sûres en participant à des initiatives liées à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au développement culturel. Parallèlement, nous trouverons des façons de prévenir et de résoudre les conflits en privilégiant les partenariats axés sur la prévention du crime, la justice réparatrice et une approche de résolution de problèmes holistique, adaptée à la culture autochtone.

RPP de la GRC 2003-2004

Le crime a d'importantes répercussions sur le tissu social et économique du Canada et sur les jeunes et leur collectivité. L'une des attentes envers les agents de première ligne, à la GRC et chez ses partenaires, est de contribuer à la réduction du crime et de la victimisation chez les jeunes. Il est essentiel de parvenir à cela en passant par le développement social, d'avoir conscience qu'il faut modifier les approches au fil du temps et d'éviter de se fier aux programmes et aux prestataires de programmes.

Collectivités+ 2003 se concentre sur les aspects suivants de cette priorité stratégique comme point de départ :

Partenariats communautaires – établir plus loin les possibilités de travailler ensemble à l'échelle locale, régionale et nationale. La GRC reconnaît qu'elle a besoin de la participation et du soutien continus des citoyens locaux pour assurer le mieux-être des collectivités. Ceci permettra à la GRC de continuer à jouer un rôle dans la promotion des collectivités plus saines et sécuritaires au Canada (plus particulièrement dans les collectivités sous la juridiction de la GRC) et à l'étranger.

Partenariats avec les collectivités autochtones – chercher des moyens pour améliorer davantage le rapport de travail avec les Autochtones partout au Canada (plus particulièrement dans les collectivités sous la juridiction de la GRC), tout en incitant les membres autochtones. *Collectivités+ 2003* partage les principaux objectifs et les services dans le cadre de la stratégie communautaire autochtone, plus précisément en participant aux efforts qui visent à démontrer la valeur du service, à établir et à renforcer les partenariats actuels et à aborder les enjeux liés au recrutement, à la formation et à la rétention des bonnes personnes. Pour montrer que le développement durable est intégré aux secteurs d'activité de l'organisme, nous prendrons part à un projet pilote en collaboration avec les SPCCA dans le but d'atteindre l'objectif commun des collectivités plus saines et sécuritaires. L'hypothèse sous-jacente veut qu'en investissant dans le mieux-être et la sécurité des collectivités autochtones, on parviendra à réduire le crime dans ces collectivités.

La jeunesse – une priorité stratégique de la GRC qui consiste à établir les principales causes de la criminalité afin de mettre fin aux activités criminelles dès le départ. Le recensement des jeunes réalisé en mai 2000 dénombre 554 000 millions de jeunes dans le monde, dont seulement 2 millions vivent au Canada¹¹. Actuellement, bon nombre de jeunes entrent dans le système de justice pénale et risquent à

11. Population Reference Bureau. Jeunes de 15 à 19 ans. Tiré du site Web du PRB, The World Youth 2000. <http://www.prb.org/datafind/prjprbdata/wcprbdata.asp?DW=DR&SL>, septembre 2003.

90 % d'être condamnés à une peine pour adulte dans un établissement fédéral. La SNJ représente l'un des meilleurs aspects sur lesquels concentrer nos efforts de sensibilisation sur le lien entre le crime et la durabilité compte tenu de l'impact direct sur le mieux-être social et économique des Canadiens.

Les nouveaux engagements visent à comprendre la relation entre la sécurité des jeunes et des collectivités dans lesquelles ils vivent. En collaboration avec les SPCCA, le « Whole Child Project » (Projet de l'enfant entier) à Whitehorse, dans la Région du Pacifique, peut servir d'étude de cas pour démontrer la prévention du crime par le développement social ainsi que le rôle de la police dans les enquêtes environnementales et la prévention du crime¹². Par exemple, un coordonnateur communautaire à Whitehorse étudie les besoins et les intérêts des familles et coordonne la prestation de programmes en collaboration avec des organismes communautaires. En outre, les membres du détachement de la GRC à Whitehorse servent d'entraîneurs lors des activités sportives et assurent le transport des enfants et de leur famille.



Gestion intégrée des parasites – comprendre les impacts biophysiques des opérations de la GRC et la façon dont l'application des mesures de contrôle des parasites touche les collectivités locales. Les collectivités durables détiennent généralement une bonne santé. Par le passé, l'utilisation de pesticides représentait souvent une simple préoccupation environnementale, mais on a pu constater ses répercussions directes sur la santé humaine, la sécurité et la survie des collectivités. Seulement quatre autres nations membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) utilisent davantage de pesticides par habitant que le Canada, et ce dernier est le seul pays membre de l'OCDE qui ne détient pas de base de données sur l'utilisation et la vente de pesticides, ce qui complique l'élaboration de politiques de protection adéquates¹³. Selon la CEDD, il faut accorder une plus grande attention au renforcement des mécanismes formels tels que les protocoles d'entente entre les ministères¹⁴.

12. *Collectivités+ 2003* partage cet objectif commun – objectif I.6 du TBP sur la Stratégie nationale sur la jeunesse (objectif I-7 du TPB des SPCCA).

13. Canada vs. the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). Tiré du site Web : <http://www.environmentalindicators.com/htdocs/indicators/15pest.htm>, septembre 2003.

14. Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable – *La gestion des pesticides : sécurité et accès sur le marché*, tiré du site Web : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20031001cf.html>, septembre 2003.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2

L'INTENDANCE DES RESSOURCES

L'intégration de l'environnement aux activités quotidiennes de la GRC signifie qu'on devra accorder une plus grande attention à la relation entre les opérations et les programmes ainsi qu'à leur influence sur l'environnement biophysique afin d'éviter les problèmes à long terme comme la pollution et l'exploitation des ressources. Comme les autres pays qui ont pris un engagement relatif à l'Action 21, le gouvernement du Canada et la GRC se préoccupent des modèles de consommation durable. Par consommation insoutenable, nous faisons référence à l'achat de biens et de services qui accroissent la rareté des ressources. La conservation d'une réserve de ressources ainsi que leur disponibilité au profit des générations futures représente un enjeu mondial envers lequel le Canada a pris des engagements à l'échelle locale, nationale et internationale. Malgré ces engagements et ceux d'autres pays, les ressources non renouvelables continuent à s'épuiser rapidement et les ressources renouvelables sont consommées à un rythme qui ne leur permet pas de se régénérer.

La littérature sur le développement durable indique que la qualité et la disponibilité des ressources continue à se détériorer (voir l'encadré). Cette situation est grave, car l'environnement biophysique constitue la base de *toutes* les formes vie, y compris la société humaine.

La principale source préoccupation porte sur l'air pur, l'eau, la nourriture et le logement (les exigences de survie de base), car sans ces éléments, il est impossible d'assurer la sécurité de notre structure sociale commune. La durabilité des collectivités est compromise si ces dernières ne sont pas en mesure d'assurer l'intendance de leurs ressources et de limiter la dégradation de leur environnement¹⁵.

Collectivités+ 2003 mise sur les stratégies antérieures et se concentre sur l'intendance des ressources par des engagements dans quatre domaines sur lesquels la GRC peut exercer une certaine influence à présent, y compris une influence continue sur la gestion des déchets, l'écologisation des immeubles (fonctionnement et conception) et la gestion des transports. Le crime environnemental fait l'objet d'un nouvel intérêt en raison de son importance accrue à l'échelle nationale et internationale.

Opération de gestion des déchets – trouver des moyens de réduire les déchets au départ et à la fin du flux des déchets. Compte tenu des défis importants liés aux pratiques de recyclage dans les plus petits détachements et les détachements éloignés, l'éducation et les efforts de formation se concentreront sur le repérage des possibilités de conservation et de réduction des déchets.

Gestion et conception des immeubles – intégrer les principes de la conception durable à la construction de toutes les nouvelles installations ainsi que ceux de la gestion efficace et responsable des déchets lors de la rénovation d'immeubles. Tous les aspects du cycle de construction seront examinés quant aux possibilités de conservation des ressources, d'utilisation judicieuse de l'énergie et de prévention de la pollution.

Gestion des transports – déterminer les moyens les plus efficaces de réduire les émissions provenant des bateaux et des avions en examinant des façons novatrices d'entretenir la flotte actuelle. En outre, on se concentrera également sur la sensibilisation et l'éducation des employés de la GRC sur les moyens de transport de rechange.

15. *Le développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*, tiré de l'Internet, septembre 2003.

Crime environnemental – comprendre la relation entre les crimes environnementaux comme forme de « criminalité organisée » et la durabilité en ce concentrant tout d’abord sur les possibilités d’éducation et d’apprentissage sur le développement durable pour les membres. Le crime environnemental représente l’une des cinq principales préoccupations canadiennes, tout de suite après le trafic des drogues illégales¹⁶. Cependant, les enquêtes sur le crime organisé semblent se concentrer sur les enjeux sociaux et économiques et ne se penchent pas sur le lien avec l’environnement bien que le crime touche tous les aspects de notre vie¹⁷. On doit également reconnaître les aspects socioéconomiques – la pollution de l’air rend les gens malades, les moyens de subsistance sont compromis par la destruction de l’habitat et la qualité de vie diminue lorsque les ressources ne sont plus disponibles au quotidien.



PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3

LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

La responsabilité des entreprises ou le triple indice de rentabilité, la capitalisation du coût entier et la responsabilité sociale des entreprises comprennent tous les efforts fait par une organisation afin de répondre à ses propres besoins et aux besoins de ses intervenants tout en étant responsable et en assurant l’intendance rigoureuses de toutes les ressources.

Partout dans le monde, les organisations prennent conscience que la perte de l’appui des intervenants et de leur soutien quant à leurs objectifs nuit ou fait en sorte qu’il est impossible de les atteindre – elles ont perdu leur licence d’exploitation. Ainsi, les organisations ont commencé à changer cette relation à l’aide de stratégies et de programme de responsabilité des entreprises. Elles communiquent leur engagement envers les intervenants dans le cadre de la responsabilité d’entreprise qui leur permet de gérer leur réputation, de former et d’influencer le comportement de tous les intervenants à l’égard des objectifs commun de durabilité.

On s’attend de plus en plus à ce que les gouvernements, tout comme les entreprises privées, respectent des règlements stricts et répondent aux attentes sociales en ayant un comportement responsable. Les demandes du public quant à la visibilité du processus, à la responsabilisation relativement aux résultats et au comportement éthique ne cessent de croître. Le gouvernement du Canada, par ses initiatives *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, exige que tous les ministères fassent preuve de responsabilité en entreprenant des efforts comme la fonction moderne de contrôleur et le mieux-être au travail, etc.¹⁸

16. Le crime environnemental dont il est question comprend le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d’ozone (SACO) ainsi que le traitement et l’élimination illicites de déchets dangereux. Le marché de la drogue illicite au Canada se chiffre de 7 à 10 milliards de dollars par année. Rapport no 2000/07. *La criminalité transnationale : contexte mondial*. Tiré du site Web : http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/miscdocs/200007_f.html, septembre 2003.

17. Sapa. 13 août 2002. Environmental crime costs billions. Tiré du site Web : <http://africa.com/news/sa/143304.htm>, septembre 2003.

18. Conseil du trésor du Canada. *Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, 2000, Ottawa.

Comme point de départ, *Collectivités+ 2003* se concentre sur deux aspects de cette priorité stratégique :

Les pratiques commerciales durables – l'intégration des principes de la durabilité aux décisions et à la planification des activités quotidiennes. La responsabilité des entreprises nécessite non seulement la compréhension du développement durable mais aussi son intégration à notre mode de vie et de travail. L'engagement dépassera la portée de *Collectivités+ 2003* et touchera les activités quotidiennes de la GRC, dans le cadre d'un effort continu. La responsabilité des entreprises est étroitement liée à l'utilisation de la fonction moderne de contrôleur à la GRC en tant que guide de gestion organisationnelle. La modernisation de la fonction moderne de contrôleur repose sur un ensemble de résultats relativement à cette initiative, dont le leadership stratégique, des gens motivés, des valeurs et une éthique communes, des renseignements sur le rendement intégré, la gestion mûre des risques, l'intendance rigoureuse et la responsabilisation précise, des éléments qui font tous la promotion de la durabilité.

Renforcement des capacités – établir les meilleures façons d'intégrer les pratiques de recrutement et de gestion durable à l'organisation en se concentrant tout d'abord sur les membres autochtones en tant qu'intervenants internes détenant les connaissances, les habiletés et les outils nécessaires pour répondre aux objectifs. *Collectivités+ 2003* est un complément au partenariat entrepris par la DSPCCA et continuera à élaborer, avec les Ressources humaines, à recruter, former et à soutenir les Autochtones et les autres membres pour renforcer le dynamisme de la GRC par le biais de la diversité en milieu de travail¹⁹. La diversité est un élément clé primordial. Il est important pour nous de représenter les différentes cultures du Canada dans la GRC²⁰. Ceci exige des efforts continus pour entretenir un environnement interne où tous les membres et employés se sentent valorisés, et que les groupes des minorités soient représentés dans tous les rangs et niveaux. Du point de vue du développement durable, la diversité signifie également que le personnel de la GRC reflète explicitement les communautés qu'il sert²¹. De plus, la prestation continue de services de police dans une mosaïque culturelle signifie la considération de changements dans les valeurs, les attentes, la démographie, et un virement culturel représentatif de la communauté globale. À l'externe, cela signifie que les organisations doivent montrer de la souplesse et répondre aux changements dans le recrutement en considérant les variations des caractéristiques de la population globale au point de vue du développement durable.



Il convient présentement de se concentrer sur le recrutement, la formation et la rétention des bonnes personnes qui serviront de modèles de comportement positifs compte tenu de l'augmentation de 22 % de la population autochtone, de 1997 à 2001. Parallèlement, il y a une augmentation des taux de suicide chez les Autochtones et du grand nombre d'Autochtones dans les pénitenciers fédéraux.

19. *Collectivités+ 2003* partage cet objectif (IA sur la stratégie autochtone, TBP).

20. Ewanovich, Jim., Dirigeant principal des Ressources humaines, GRC. « Capturing Diversity », *Pony Express*, October 2003.

21. Environ 6 % (880 employés) des travailleurs à la GRC (membres civils et réguliers).

Présentation des SNPA, 16 septembre 2003.

« Lors du recrutement de 1989, j'ai été affecté à la division D dans le but de faire augmenter le nombre des membres autochtones au Manitoba. Lorsque j'ai commencé à travailler dans la section, il y avait 34 autochtones au Manitoba. Pour attirer davantage d'autochtones à joindre les forces, j'ai fait un recrutement intensif en participant à des fonctions que je croyais intéressantes telles que les journées d'orientation dans les écoles, les pow-wow, etc. En l'espace de trois ans, le nombre de membres autochtones dans cette division est passé à 119. Présentement, nous sommes 139 membres autochtones. Soixante-et-un ont été embauchés dans le cadre du programme de valorisation des cadets autochtones. De ce nombre, 43 sont présentement des membres réguliers de la GRC. Depuis, nous avons continué à accroître le nombre de membres autochtones, en grande partie en raison des modèles de comportement positifs. »

Sergent Sam Anderson, Division D

5.3 BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES

Un ensemble d'engagements nationaux ont été élaborés dans le cadre de *Collectivités+ 2003* à partir du cadre de la chaîne des résultats (annexe 1). Ce processus comportait le repérage des principales hypothèses pouvant nuire à la mise en œuvre de la stratégie. En outre, on a établi les risques élevés, modérés et faibles quant à l'atteinte des cibles. On réexaminera les hypothèses et les risques lors de la mise en œuvre de la stratégie afin d'apporter des ajustements proactifs à notre plan d'action.

La chaîne des résultats sert à choisir de façon logique les engagements relatifs aux stratégies étroitement liées aux priorités stratégiques de la GRC et aux enjeux repérés lors de l'analyse. Les engagements nationaux découlent de trois priorités stratégiques : les collectivités durables, l'intendance des ressources et la responsabilité des entreprises. La concentration sur les collectivités durables et la responsabilité des entreprises correspond aux priorités stratégiques de la GRC établies dans le RPP ministériel de 2003-2004. L'engagement continu à l'égard de l'intendance des ressources mise sur le travail réalisé lors des stratégies précédentes et fait progresser les efforts visant à intégrer les préoccupations environnementales aux activités quotidiennes de la GRC.

Chaque engagement national se compose d'un but ainsi que d'objectifs et de cibles connexes. Dans certains cas, les cibles se rapportent à plus d'un objectif. Les contributions régionales (qui ne sont pas indiquées dans la stratégie) envers les cibles nationales dépendent de la capacité individuelle à participer. Les engagements nationaux comportent un total de 6 objectifs et de 16 cibles. L'hypothèse sous-jacente veut que ces engagements puissent être atteints de manière raisonnable au cours de *Collectivités+ 2003*, en supposant que l'environnement externe est relativement stable (p. ex. aucune menace extrême à la sécurité) et que les cadres supérieurs, les membres, les employés et les collectivités offrent leur soutien. De plus, la prémisse de base suppose qu'on peut entraîner des changements de comportement et de pratique à long terme en étendant la portée et l'influence des efforts entrepris dans le cadre de *Collectivités+ 2003* afin d'effectuer une sensibilisation envers le développement durable, à l'interne et auprès des partenaires.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1

Les collectivités durables

BUTS <small>OBJECTIFS / IMPACTS À LONG-TERME</small>	OBJECTIFS <small>OBJECTIFS À MOYEN-TERME</small>	CIBLES <small>RÉSULTATS À COURT-TERME</small>
1A. PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES		
<p>National 1.0 : Collectivités plus en santé et plus sûres.</p>	<p>National 1.1 : La GRC joue un rôle actif dans les collectivités durables.</p>	<p>National 1.1.1a : La valeur ajoutée du rôle de la GRC dans les collectivités est comprise d'ici 2006.</p> <p>National 1.1.1 b : Les partenariats relatifs aux collectivités durables sont efficaces d'ici 2007.</p>
1B. PARTENARIATS AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES		
<p>National 1.0 : Communautés plus en santé et plus sûres.</p>	<p>National 1.2 : La GRC joue un rôle actif dans le développement des communautés autochtones durables.</p> <p>National 1.3 : La GRC a amélioré et adapté la prestation des services pour répondre aux besoins des communautés.</p> <p>National 1.4 : Les actions de la GRC sont basées sur la connaissance des peuples et des communautés autochtones (perceptions, questions, culture).</p>	<p>National 1.2.1a : La GRC a amélioré les relations avec les communautés autochtones d'ici 2010.</p> <p>National 1.3.1a : La GRC comprend comment améliorer et adapter les services pour répondre aux besoins des communautés d'ici 2006.</p> <p>National 1.4.1a : La connaissance des peuples et des communautés autochtones (perceptions, questions, culture) est accrue d'ici 2007.</p>

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1

Les collectivités durables

BUTS <small>OBJECTIFS / IMPACTS À LONG-TERME</small>	OBJECTIFS <small>OBJECTIFS À MOYEN-TERME</small>	CIBLES <small>RÉSULTATS À COURT-TERME</small>
1C. LA JEUNESSE – RÉDUCTION DE LA CRIMINALITÉ		
<p>National 1.0 : Collectivités plus en santé et plus sûres.</p>	<p>National 1.1 : La GRC joue un rôle actif dans les collectivités durables.</p>	<p>National 1.2.1b : La GRC est un partenaire actif pour comprendre les causes de la criminalité juvénile, particulièrement dans les communautés autochtones, d’ici 2005.</p> <p>National 1.1.1c : Le lien entre la durabilité et les initiatives visant les causes à la base et les conséquences de la criminalité juvénile est compris par la GRC d’ici 2005.</p>
1D. GESTION INTÉGRÉE DES PARASITES		
<p>National 1.0 : Collectivités plus en santé et plus sûres.</p>	<p>National 1.1 : La GRC joue un rôle actif dans les collectivités durables.</p>	<p>National 1.1.1d : Dans le sens de nos priorités visant les intéressés, nous sommes engagés à mettre en œuvre la gestion intégrée des pesticides et à communiquer les avantages aux employés et aux collectivités locales d’ici 2007.</p>

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2

Intendance des ressources

BUTS <small>OBJECTIFS / IMPACTS À LONG-TERME</small>	OBJECTIFS <small>OBJECTIFS À MOYEN-TERME</small>	CIBLES <small>RÉSULTATS À COURT-TERME</small>
2A. OPÉRATION DE GESTION DES DÉCHETS		
National 2.0 : Capacité accrue de soutenir les ressources naturelles canadiennes et mondiales.	National 2.1 : La GRC gère son portefeuille de biens du début à la fin.	National 2.1.1a : Les possibilités de réduction et de gestion des déchets sont comprises par la GRC d'ici 2005.
2B. GESTION ET CONCEPTION DES IMMEUBLES		
National 2.0 : Capacité accrue de soutenir les ressources naturelles canadiennes et mondiales.	National 2.1 : La GRC gère son portefeuille de biens du début à la fin.	National: 2.1.1b : Intégration des principes du développement durable à la conception et à la gestion des installations d'ici 2008.
2C. GESTION DES TRANSPORTS		
National 2.0 : Capacité accrue de soutenir les ressources naturelles canadiennes et mondiales.	National 2.1 : La GRC gère son portefeuille de biens du début à la fin.	National 2.1.1c : Intégration des principes du développement durable à la gestion du transport d'ici 2007.
2D. CRIME ENVIRONNEMENTAL		
National 2.0 : Capacité accrue de soutenir les ressources naturelles canadiennes et mondiales.	National 2.2 : La GRC contribue à la réduction des impacts environnementaux par des partenariats avec d'autres ministères pour l'étude de la dégradation de l'environnement.	National 2.2.1a : La GRC comprend la relation entre les activités du crime organisé et la dégradation de l'environnement d'ici 2006.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3

Responsabilité des entreprises

BUTS <small>OBJECTIFS / IMPACTS À LONG-TERME</small>	OBJECTIFS <small>OBJECTIFS À MOYEN-TERME</small>	CIBLES <small>RÉSULTATS À COURT-TERME</small>
3A. PRATIQUES COMMERCIALES DURABLES		
<p>National 3.0 : Organisations de l'excellence faisant du développement durable une façon de faire des affaires.</p>	<p>National 3.1 : Valeur du développement durable démontrée à la GRC, ses clients et ses partenaires.</p>	<p>National 3.1.1a : Les procédés et les procédures des entreprises intègrent les principes du développement durable d'une manière qui démontre l'imputabilité d'ici 2011.</p> <p>National 3.1.1b : La compréhension du rôle de la GRC dans les collectivités durables est communiquée par des programmes de sensibilisation d'ici 2009.</p>
3B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS		
<p>National 3.0 : Organisations de l'excellence faisant du développement durable une façon de faire des affaires.</p>	<p>National 3.2 : Comme organisation de l'excellence, la GRC recrute, forme, perfectionne, soutien et conserve les bonnes personnes.</p>	<p>National 3.2.1a : La GRC comprend la valeur des principes du développement durable pour le recrutement, la formation, le perfectionnement et le soutien des autochtones et des autres membres dans tous les rangs d'ici 2005.</p> <p>National 3.2.1.b : Les partenariats relatifs à un effectif durable sont effectifs d'ici 2007.</p>

6.0

Structure de mise en œuvre

Au cours de la mise en œuvre de *Collectivités+ 2003*, le rôle de la GRC en tant que responsable de la sécurité publique poursuivra son évolution à la lumière des données démographiques changeantes, de la mondialisation et des progrès technologiques. Ainsi, la mise en œuvre de *Collectivités+ 2003* sera une entreprise complexe qui pourra faciliter le changement à long terme.

Le développement de la capacité et des outils nécessaires à l'atteinte des engagements stratégiques exige un effort continu mais souple afin de s'adapter aux conditions changeantes. Le système de gestion de la durabilité (SGdur) proposé est un outil convenable qui représentera un mélange des principes et des pratiques du système de gestion de l'environnement et du développement durable (SGEDD) et des mesures relatives aux rapports sociaux et aux contrôles présentement utilisés.

Les bases du SGE, qui ont été établies en 2000, seront réexaminées pour se repositionner avec les outils de gestion courants :

- Réévaluer les rôles, les responsabilités et les pouvoirs relatifs au SGdur
- Établir et conserver des procédures de communication et d'échange d'information entre les équipes du développement durable, la GRC et les partenaires externes
- Documenter les éléments de base du SGdur, les processus et mettre les procédures à jour
- Établir et conserver des procédures pour effectuer le contrôle et l'archivage des documents
- Établir des mesures de contrôle opérationnelles pour la mise en œuvre, la surveillance et la présentation de rapports

Le SGdur permettra à la GRC d'équilibrer les engagements axés sur la société et l'environnement afin de montrer les résultats individuels dans chaque domaine d'engagement, y compris les interrelations.

Le personnel responsable de l'entretien du SGdur présentera un rapport sur les conclusions du programme de la vérification interne aux cadres supérieurs et fournira des recommandations visant à renforcer et à améliorer le SGdur. On conservera un dossier sur toutes les recommandations et les mesures prises.

6.1 PLANS D'ACTION

L'exercice de la chaîne des résultats, présenté lors de l'atelier de juin 2003, a servi à effectuer le suivi lors de l'atelier organisé en octobre par les gestionnaires régionaux afin d'élaborer des sous-cibles relativement auxquelles chaque région a choisi des activités précises. Les plans d'action régionaux montrent comment chaque groupe contribue aux cibles nationales pour contribuer à l'atteinte des objectifs à moyen terme et des buts à long terme. Chaque plan d'action précise les activités prioritaires, les ressources, les responsabilités, les coûts et les échéances relatives à chaque activité.

6.2 RÔLE ET AJUSTEMENT DE LA STRATÉGIE

Pour assurer la portée étendue de *Collectivités+ 2003* dans la GRC, il est important de comprendre le rôle et l'ajustement de la stratégie relativement au cycle de présentation des rapports et de responsabilisation. Dans certains domaines, *Collectivités+ 2003* complète les outils et les processus de planification des activités de la GRC et est conforme à la philosophie de la gestion moderne et des rapports. Les principaux outils du cycle de planification et de présentation des rapports de la GRC sont décrits par rapport à l'intégration de *Collectivités+ 2003* et comprennent ce qui suit :

- **Rapport sur les plans et les priorités** (RPP) : sert de plan de trois ans à l'organisation. *Collectivités+ 2003* est plus étroitement harmonisée aux priorités stratégiques de la GRC que pour les stratégies antérieures. Plus précisément, la concentration les Autochtones, les jeunes et les responsabilités des entreprises se rapportent tant au RPP qu'à *Collectivités+ 2003*.
- **Rapport ministériel sur le rendement** (RMR) : présente les réalisations de la GRC par rapport aux attentes de rendement définies dans le RPP. Le processus de présentation des rapports dans la SDD 2003 permettra de mieux coordonner les rapports entre les régions et l'administration centrale, ce qui permettra de communiquer plus facilement la valeur à l'organisation et aux Canadiens.
- **Fonction moderne de contrôleur** : la philosophie de gestion et l'outil de suivi qui assure l'intégration des renseignements sur le rendement financier et non financier dans le but de mieux gérer les risques. Cela nécessite un changement culturel, passant de l'accent sur les mesures de contrôle et la conformité à l'intendance rigoureuse de toutes les ressources (financières, humaines, environnementales et intellectuelles), qui est également essentiel à la réalisation de l'engagement dans *Collectivités+ 2003*.

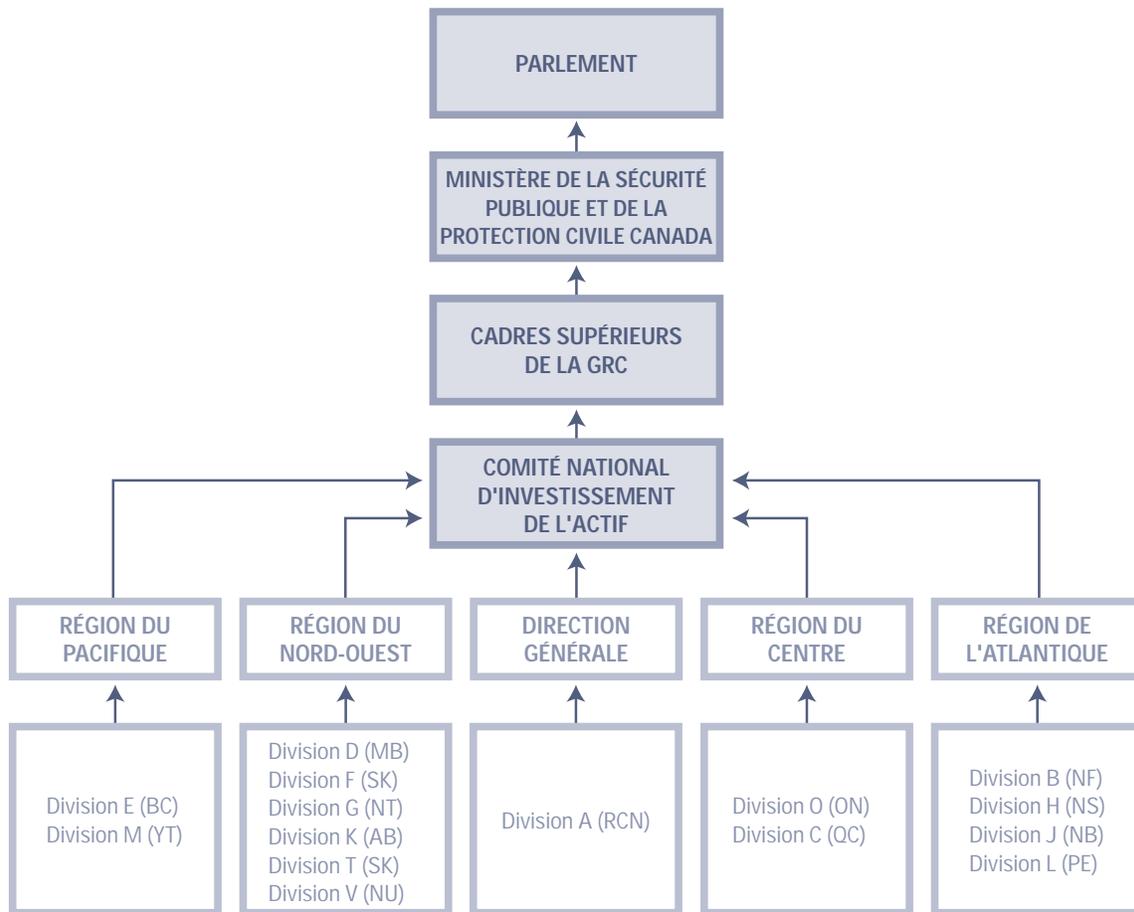
6.3 RELATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le mandat du Conseil national d'investissement de l'actif (CNIA) de la GRC, qui a été créé en 2003, est de surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie. Le conseil se compose de cinq directeurs régionaux de l'actif et des acquisitions, du directeur des Services nationaux à la clientèle, du directeur du programme de gestion de la stratégie d'investissement de l'actif, du directeur général de la direction de la gestion de l'actif, également président du conseil.

En bout de ligne, le directeur national est responsable de l'élaboration de la stratégie et en assure la mise en œuvre avec les directeurs régionaux. Le directeur national et les directeurs régionaux (Direction générale RCN, Atlantique, Pacifique, Nord-Ouest et Centre) doivent rendre compte des progrès dans leur région. En outre, il se peut qu'ils doivent collaborer aux activités communes et surveiller mutuellement leurs progrès. Les décisions qui nécessitent la consultation des cadres supérieurs sont approuvées par différents comités de gestion supérieure. La figure 4 présente un aperçu de haut niveau de la structure de présentation des rapports relativement aux stratégies de développement durable.

D'un point de vue fonctionnel, le secteur d'activité des Service internes appuie le développement et la mise en œuvre de la stratégie par deux secteurs de service, les ressources humaines et la gestion et la gestion générale. Cette dernière est responsable de bon nombre d'enjeux opérationnels, y compris les biens, la flotte et les acquisitions. En outre, elle facilite les efforts des gestionnaires visant à établir des liens entre les priorités stratégiques de l'organisation et les initiatives et priorités plus vastes du gouvernement. À ce jour, la gestion générale demeure la principale ressource de la GRC responsable du développement et de la mise en œuvre de stratégies de développement durable.

FIGURE 4 STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS



6.4 ÉVALUATION ET RAPPORTS SUR LE RENDEMENT

Partout dans le monde, on reconnaît de plus en plus que les rapports sur le développement durable font état de la volonté des organisations à être responsables de leurs actions²². L'évaluation complète du rendement et la présentation de rapports exigent que les organismes fassent appel à un processus de développement durable continu et axé sur l'apprentissage. Bien que les besoins en matière de présentation de rapports doivent tenir compte des pratiques de gestion quotidiennes et respecter les cycles annuels exigés par le gouvernement, l'atteinte des cibles de développement durable prend souvent beaucoup de temps²³. Pour s'assurer que les mesures progressent vers l'atteinte des objectifs de développement durable, la GRC a établi le cadre d'évaluation du rendement environnemental en 2000. Les cinq principaux éléments du cadre respectent les attentes de la CEDD ainsi que les principes de gestion judicieuse des projets. Les cinq éléments du cadre sont illustrés présentés comme suit :

22. World Business Council for Sustainable Development. *Rapport annuel*. Genève : World Business Council for Sustainable Development, 2003.

23. La gestion et la présentation de rapports sur le rendement environnemental du point de vue de la conformité dans des domaines tels que la prévention de la pollution et la réduction des déchets relèvent du programme de gestion environnementale de la GRC et ne font pas partie de *Collectivités+ 2003*.

Indicateurs

Les indicateurs permettent de répondre à la question « comment mesure-t-on nos progrès vers l'atteinte des cibles et comment démontre-t-on la valeur de nos résultats? ». Tout comme le tableau de bord prospectif, les indicateurs fournissent des données qui permettent d'accroître la motivation dans l'organisation et de vérifier la validité de la stratégie. Étant donné qu'un indicateur est essentiellement une « approximation », les concepts sociaux abstraits comme la peur du crime, la valeur ou l'efficacité doivent être traduits en des données observables et mesurables. L'atelier d'octobre 2003 a servi de forum à la GRC et lui a permis de compiler une banque de données sur les indicateurs liés à chaque cible. Les indicateurs seront précisés davantage et des sources de données seront repérées ou créés, s'il y a lieu.

Système de collecte de l'information

Le système actuel de suivi des données du SGEDD sera révisé dans le cadre de la fusion avec le SGdur. Ce système de données met en relief la méthode, la fréquence et les responsabilités relatives à la collecte de données. Il précise les responsabilités liées à la présentation des résultats et définit des étapes critiques pour la collecte et les rapports sur les indicateurs. Les régions doivent effectuer leurs propres activités et recueillir les données nécessaires pour assurer la viabilité des indicateurs.

Système de présentation des rapports

Les rapports annuels sur le rendement permettent de documenter les progrès et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs cibles. L'inclusion de données dans le rapport annuel sur la stratégie sera utile à la présentation du RRM annuel.

Mesures correctives

Le repérage de la non-conformité, l'examen des progrès par la direction et l'analyse annuelle des enjeux permettent à la GRC de prendre les mesures correctives qui s'imposent afin que ses efforts continuent à progresser vers les buts établis dans *Collectivités+ 2003*. Les procédures de vérification interne seront appliquées pour s'assurer que le SGdur fonctionne le plus efficacement possible.

Examen et amélioration

L'examen du progrès des activités sera effectué dans les régions et des rapports seront présentés au CNIA afin qu'on puisse tenir compte des efforts de la GRC partout au Canada. Les résultats et les recommandations de chaque examen serviront à orienter l'amélioration continue de la mise en œuvre de la stratégie, y compris le cadre d'évaluation et de présentation des rapports.

La plus importante fonction du cadre est de permettre à la GRC d'évaluer ses réussites au cours de la mise en œuvre afin d'apporter rapidement des corrections si certains engagements stratégiques n'étaient pas étroitement harmonisés et liés aux activités.

7.0

Consultations

Les consultations internes entre la Gestion générale et la gestion environnementale régionale nécessitent des téléconférences, des ateliers au printemps et à l'automne ainsi que des communications électroniques régulières. Les consultations avec les SPCCA représentent également une mobilisation visant à établir un point de départ logique pour intégrer *Collectivités+ 2003* au processus de planification des activités de la GRC. À la mi-2003, une réunion entre le centre de décision et les SPCCA a mené à la prise d'un engagement axé sur les collectivités autochtones et les jeunes dans *Collectivités+ 2003*.

Notre expérience auprès des SPCCA constitue un indicateur positif qui servira de modèle pour aborder les autres secteurs d'activité de la GRC au cours de la mise en œuvre à moyen terme de *Collectivités+ 2003*.

7.1 CONSULTATIONS AVEC LES AUTRES MINISTÈRES

Au fur et à mesure que les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones continuent d'évoluer, on reconnaît de plus en plus le besoin de collaborer afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans cette optique, on a accordé une grande importance au travail en collaboration avec les collectivités et les partenaires conseils à tous les niveaux lors de l'élaboration de *Collectivités+ 2003*.

Les régions communiquent sans cesse avec les clients et les intervenants et travaillent à l'évaluation des besoins et de l'orientation des services. En étendant la portée de *Collectivités+ 2003*, nous atteindrons un plus grand nombre de clients. Ce genre de consultation continue a été intégré aux plans d'action de *Collectivités+ 2003*, principalement dans les engagements harmonisés à la vision de la sécurité des foyers et des collectivités durables.

Conformément à la politique environnementale de la GRC, les consultations ont pris la forme de réunions et d'échange d'information sur l'élaboration de la stratégie avec les autres ministères, dont celui de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada. Ces consultations ont jeté les bases d'un processus consultatif plus étendu à l'avenir. Plus précisément, la sensibilisation et l'apprentissage sur le développement durable, les jeunes, la sécurité et le mieux-être des collectivités autochtones semblent constituer des intérêts communs. Le point de concentration de chacun des ministères qui relèvent de la SPPCC (autrefois le Solliciteur général du Canada) affiche une participation commune à la sécurité publique comme suit :

- La sécurité des foyers et les collectivités durables (GRC)
- Le maintien d'une société, juste, paisible et équitable (SCC)
- La sécurité des Canadiens (SPPCC)

Les consultations, y compris les réunions en personne, les communications électroniques et téléphoniques, se poursuivront au cours de la mise en œuvre de *Collectivités+ 2003*. Au fur et à mesure que nous en saurons davantage sur les autres ministères, nous serons plus à même de comprendre ce qu'il reste à faire pour atteindre les buts communs, en partie ou en totalité. À partir des discussions

actuelles, il se peut que les partenaires doivent se concentrer sur les domaines suivants afin de former des partenariats efficaces à l'avenir : déterminer comment, où et quand recueillir des données de base (p. ex. renvoi aux renseignements que vous prévoyez mesurer), établir les voies de communication efficaces et complètes et créer un vocabulaire commun pour faciliter les discussions sur *Collectivités+ 2003* et le développement durable.

8.0

Conclusion

La création de *Collectivités+ 2003* a été un jalon important dans la définition du développement durable à la GRC. L'accent mis sur les priorités des collectivités durables, l'intendance des ressources et les responsabilités de l'organisation permettra à la GRC d'introduire les principes du développement durable dans sa planification stratégique et dans ses opérations. Tout en soutenant notre objectif de Sécurité des foyers et des collectivités, *Collectivités+ 2003* représente un engagement renforcé de la part de la GRC envers la vision du Canada pour un avenir durable.



ANNEXE 1 : MODÈLE DE LA CHAÎNE DES RÉSULTATS

